

nos eaux territoriales? Le ministre déposera-t-il ce document et quand?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, un accord a été négocié avec la Norvège au sujet de la suppression graduelle des opérations de pêche norvégiennes dans les eaux de pêche du Canada. La ratification de cet accord par la Norvège est actuellement en cours. La question de savoir quand il sera déposé devrait plutôt être posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Voilà trois jours que je tente de poser cette question et le ministre devrait y répondre. Un traité a-t-il été conclu entre les deux pays et ce traité permet-t-il à la Norvège de pêcher ou de chasser dans les eaux canadiennes, à moins de trois milles des côtes?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme l'a dit le ministre des Pêches, monsieur l'Orateur, nous avons négocié un accord avec la Norvège. Il n'est pas d'usage de publier la teneur d'un tel accord avant sa ratification. Les Norvégiens ont maintenant publié le texte, paraît-il, et je serai heureux de le déposer.

M. Lundrigan: Quand?

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES PLANTES TROPICALES DES BUREAUX DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT À HULL

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle est du genre de celle qu'on a posée hier au sujet de plantes tropicales. Le ministre voudrait-il faire enquête sur la rumeur selon laquelle des plantes tropicales, d'une valeur d'environ \$40,000 et achetées pour l'immeuble du ministère de l'Environnement à Hull, seraient mortes à cause d'un chauffage défectueux?

Des voix: Quelle honte!

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je ferai volontiers enquête là-dessus, monsieur l'Orateur.

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps va nous faire défaut. La question des plantes tropicales pourrait peut-être être soulevée encore demain.

* * *

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC—L'ATTITUDE D'OTTAWA

M. David MacDonald (Egmont): Ma question s'adresse à une autre fleur qui orne les banquettes ministérielles, le ministre de la Justice.

Une voix: C'est un lis flétri.

M. MacDonald (Egmont): Étant donné le récent discours du ministre de la Justice du Québec, M. Choquette, dans lequel il a recommandé trois modifications importantes à

la loi sur les mesures de guerre, portant sur le renvoi à la Cour suprême, l'établissement d'un ombudsman et d'un tribunal des droits de l'homme, le ministre fédéral de la Justice a-t-il eu des entretiens avec le ministre du Québec au sujet de ces recommandations, et ces dernières font-elles actuellement l'objet d'une étude en vue d'une mesure législative, qui serait présentée durant la session actuelle ou la prochaine session?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. Il y a un ordre de la Chambre qui stipule le renvoi de cette question à un comité de la Chambre.

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire. Le ministre a répondu non. Cela veut-il dire qu'il n'a eu aucun entretien avec le ministre provincial au sujet de ces propositions ou bien qu'il n'existe pas d'autre mesure législative que celle figurant aujourd'hui au *Feuilleton*?

L'hon. M. Turner: La négation devrait s'entendre généralement, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRANSPORTS

LE CHEMIN DE FER DU GRAND LAC DES ESCLAVES—LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR SUR LES PERTES

M. J. H. Horner (Crowfoot): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le juge du Manitoba lui a-t-il adressé un rapport quelconque au sujet de l'enquête sur les pertes subies par les entrepreneurs du chemin de fer du Grand lac des Esclaves? A-t-il reçu un rapport quelconque du juge chargé de cette enquête?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on m'a informé aujourd'hui, à l'heure du dîner, que ce rapport était rédigé et que le juge en question me le fera parvenir dans quelques jours.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA CÂBLOVISION AU QUÉBEC—LE MINISTÈRE PROVINCIAL ET LA JURIDICTION FÉDÉRALE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Ma question s'apparente à celle du député d'Egmont. Je voudrais, toutefois, la poser séparément. Votre Honneur apprendra avec plaisir que je ne questionnerai pas le secrétaire d'État sur la naïveté de la police provinciale du Québec. Ce serait une question de jugement. Ma question est elle-même un peu naïve. Le secrétaire d'État, qui est chargé du Conseil de la radio-télévision canadienne, a-t-il reçu du ministre des Communications du Québec, des demandes répétées en vue de le rencontrer pour débattre la question de la juridiction sur la télédistribution? Si oui, a-t-il répondu à ces demandes? Si non, pourquoi?

[Fr nçais]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, le ministre des Communications du gouvernement fédéral (M. Stanbury) et moi-même avons eu des rencontres avec le ministre des Communications du Québec; ce dernier est venu ici une fois et, deux ou trois fois, nous nous sommes rendus, à son invitation, à Québec.